

Université du Québec à Montréal
DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

EXTRAIT de la 439^e réunion de l'Assemblée départementale de philosophie tenue le 20 janvier 2016 à 13h30, à la salle W-5305 du pavillon Thérèse-Casgrain à Montréal.

Position du département de philosophie concernant la correction des travaux et examens du trimestre d'Automne 2015.

RÉSOLUTION 15-AD-2261

ATTENDU que les employé.e.s du SÉTUE sont en grève illimitée depuis le 7 décembre 2015;

ATTENDU la demande exprimée par le SÉTUE aux professeur.e.s et chargé.e.s de cours, leur enjoignant de ne pas corriger les travaux dévolus aux auxiliaires d'enseignement;

ATTENDU l'exigence de l'administration de l'UQAM faite aux professeur.e.s et chargé.e.s de cours de corriger les travaux en vertu de leur responsabilité vis-à-vis des cours dont ils ont la charge;

ATTENDU que les modalités d'évaluation entérinées par les ententes d'évaluation signées au début de la session d'Automne 2015 ont été déterminées en fonction de la contribution des employé.e.s du SÉTUE à la correction et que leur soutien à cet égard est absolument essentiel;

ATTENDU l'augmentation subite de la tâche que représenterait la correction des travaux pour les professeur.e.s et chargé.e.s de cours qui rend impossible la réalisation du plan de travail déposé par les professeur.e.s à l'Assemblée départementale du mois de mai 2015.

Sur une proposition de Marc Djaballah, appuyée par Mathieu Marion,

L'Assemblée départementale de philosophie

DÉPLORE la prolongation d'un conflit de travail qui paralyse le bon fonctionnement de l'institution dans plusieurs de ses missions essentielles, en particulier l'enseignement et la recherche ;

EXHORTE les parties impliquées à trouver au plus vite une entente mettant un terme à une situation gravement dommageable pour l'ensemble de la communauté Uqamienne et pour la réputation de l'Institution ;

RÉSOUT que ses membres qui auraient normalement dû compter sur le concours des employé.e.s du SÉTUE et qui se trouvent dans l'impossibilité de rendre une note littérale finale, attribuent la mention # aux étudiant.e.s dont les travaux n'ont pas encore pu être corrigés, et ce dans l'attente d'un règlement de la situation entre le SÉTUE et l'Administration de l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alain Voizard, Directeur
Département de philosophie
Le 20 janvier 2016